



**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*02

Ministère chargé
de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception <i>16/11/2015</i>	Dossier complet le <i>20/11/2015</i>	N° d'enregistrement <i>2015 - 001757</i>

1. Intitulé du projet

Construction d'une serre agricole dotée d'une toiture photovoltaïque

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom **YANG** Prénom **Marina**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N° 36 (PLU)	Installation de 10 000 m² à 40 000 m²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction d'une serre à usage agricole d'une surface de 30 608 m² de type serre multi-chapelles en verre. Les pans sud en toiture de la serre seront équipés de panneaux solaires photovoltaïques pour une puissance de 2 923,2 kWc.

Le projet pérennisera l'activité agricole familiale et va permettre le développement de nouvelles cultures et la création de 3 emplois agricoles directs en phase d'exploitation.

4.2 Objectifs du projet

La serre sera exploitée par Madame Marina YANG, et son mari en tant que conjoint d'agriculteur Neng YANG. Figures reconnues du monde agricole du département du Gard avec notamment une collaboration active avec la Chambre d'Agriculture (30) et le CTIFL de Balandran, ils cultivent principalement des productions maraîchères avec une spécialisation sur la courgette.

La construction de la serre verre permettra d'améliorer et d'homogénéiser la qualité de la production, ainsi qu'une diversification indispensable à la pérennité de l'entreprise.

Elle a aussi pour objectif d'allonger la période de récolte grâce à des productions très précoces et très tardives, et ainsi d'éviter des importations de contre saison tout en valorisant au mieux la production.

Elle créera enfin un environnement climatique contrôlé qui permettra une lutte raisonnée et maîtrisée contre les pathogènes.

La toiture photovoltaïque produira l'équivalent de la consommation électrique de 531 foyers et la production sera réinjectée sur le réseau public d'électricité. Les revenus tirés de la vente d'électricité permettront de financer la construction de la serre agricole.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

S'agissant du terrassement, il n'est pas prévu d'importants mouvements de terre, compte tenu de la faible pente du terrain (<1% à ramener à 0.5%).

Les eaux pluviales seront amenées par des puits d'infiltration et des fossés collecteurs, vers un bassin de rétention conformément à la déclaration "Loi sur l'eau", qui servira de bassin de stockage pour la récupération des eaux de pluies, réutilisées pour l'aspersion.

La structure acier galvanisé de la serre, recouverte de verre transparent en façade et en toiture nord, reposera sur des fondations béton extérieures, en périmètre sous les parois, avec un muret béton d'une hauteur de 30 cm par 25 cm de largeur; et sur des fondations intérieures par des dés préfabriqués de ciment de 100x14x14 cm.

Elle est de volume simple et constituée d'une succession de travées.

Elle sera pré-assemblée en usine, et montée en moins de 8 semaines.

Les modules photovoltaïques seront fabriqués dans l'usine Fonroche de Roquefort, dans le Lot et Garonne. Ce sont des modules Français.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité maraîchère de l'exploitation repose actuellement principalement sur des cultures plein champ :

- courgettes, salades, concombres, pois gourmands,...

Grâce à la serre et à une production agricole mise à l'abri, la production pourra enfin être diversifiée ; des efforts importants en termes d'innovation culturelle seront mis en place avec des cultures atypiques et à fort potentiel commercial : Pitaya ou fruit du Dragon, Dolique asperge, Papaye, cresson, mais aussi plus basiquement des fraises, des aubergines, des tomates,.... L'exploitation sera menée en mode de lutte intégrée, évitant ainsi au maximum tout intrant non indispensable.

La serre permettra une optimisation des mises en culture et récoltes, toute l'année, dans des conditions de travail significativement améliorées, dans la mesure notamment, où le travail de plantation, de gestion des cultures et de récolte s'effectuera à l'abri des intempéries. Les revenus tirés de la vente d'électricité permettront de financer la construction de la serre agricole. Marina YANG ne percevra aucun loyer, revenu ou rente lié à la revente de l'électricité. Seule son activité agricole générera un chiffre d'Affaires et donc, un revenu.

- création et mise en œuvre d'une base de vie et de stockage.

La centrale photovoltaïque sera suivie à distance depuis le centre de conduite de Fonroche à Roquefort.

La maintenance sera effectuée par les équipes Fonroche. L'entretien des serres et les assurances liées à la structure de la serre sont prises en charges et pour toute la durée du bail par FONROCHE..

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration Loi sur l'eau concernant le rejet des eaux pluviales (rubrique 2.1.5.0. 2°)
- Permis de construire

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de permis à construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur: 210 m Largeur: 150,72 m	Superficie: 30 608 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit Plaine de
Campagne
30000 NIMES

Section IP n°2

Coordonnées géographiques¹

Long. 43 45 07.32N Lat. 4 23 23 13E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Exploitation maraîchères plein champ, principalement, culture de courgettes et de salades.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation ; Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

**- PLU, 10ème modification, approuvé le 01/06/2015
Le projet se situe en zone agricole.**

- PPRn Inondation du Vistre - Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, approuvé le 28/02/2012 et révisé le 07/07/2014

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- ZNIEFF terrestre de Type 1 n°0000-2112 "Plaine de Caissargues et Aubord", à <u>1km</u> au nord-ouest. - ZNIEFF terrestre de Type I n°0000-2006 "Costières de Générac", à <u>700 m</u> au sud-ouest. - Inventaire des ENS "Costières Nimoises" n°30-128, typologie niveaux 1 et 2 à <u>700m</u> au sud-ouest. PAS D'IMPACT. SOURCE : DREAL LR - Cartographie CARMEN
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : DREAL LR - Cartographie CARMEN
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : DREAL LR - Cartographie CARMEN
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : DREAL LR - Cartographie CARMEN
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : Prim.net

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : DREAL LR - Cartographie CARMEN
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : DREAL LR - Cartographie CARMEN
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la commune de Nîmes : - PPRn Inondation du Vistre - Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, approuvé le 28/02/2012 et révisé le 07/07/2014. <u>PROJET NON CONCERNE</u> SOURCE : Prim.net
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : BASIAS - BASDL / CARMEN
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : DREAL LR - Cartographie CARMEN
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : DREAL LR - Cartographie CARMEN
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : DREAL LR - Cartographie CARMEN
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 le plus proche situé à <u>600 m</u> au sud-ouest : - Directive Oiseaux ZPS "Costière Nimoise" FR9112015 (13 508,03 ha). Ce site, qui est divisé géographiquement, est aussi présent à 2 km au nord-ouest et 7,5 km au nord-est. PAS D'IMPACT. SOURCE : DREAL LR - Cartographie CARMEN
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : DREAL LR - Cartographie CARMEN

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Irrigation grâce au réseau d'irrigation BRL - Irrigation des cultures avec récupération et stockage des eaux de pluie dans un bassin de rétention/récupération. - Economie d'eau par gestion de l'évapo-transpiration. AUCUN IMPACT
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Dimensionnement d'ouvrages de gestion des eaux de pluie : noues d'infiltration, canalisations, collecteurs drainants. - Création du bassin de rétention/infiltration conforme aux recommandations de la déclaration "Loi sur l'eau".
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux de terrassements effectués par déblais/remblais. Terrain quasiment plat <1%.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun remblai ne sera nécessaire.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Aucun zonage de protection ou d'inventaire répertorié directement sur la zone du projet. - Terrain déjà utilisé en culture, pas d'intérêt écologique patrimonial. - Pas d'enjeux de conservation de la flore. - Pas de corridor de déplacement important pour la faune, ni pour des nichées.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : DREAL LR - Cartographie CARMEN

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, Terrain déjà occupé par des cultures maraîchères.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la commune de Nîmes : - Risque industriel - Transport de marchandise dangereuses <u>PROJET NON CONCERNE</u> SOURCE : Prim.net
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur la commune de Nîmes : - Feu de forêt - Inondation. Le projet se trouve hors zone du PPRI. - Séisme, zone de sismicité 2, aléa faible. <u>PROJET NON CONCERNE</u> SOURCES : Prim.net / Mairie de NIMES
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Sans impact: uniquement travaux agricoles - La zone du projet est entourée par des zones boisées et des terres naturelles. - Pas d'habitations à proximité, hors exploitations. - En phase diurne, les équipements électriques respectent les normes de l'arrêté du 17/05/2007, paru au JO n°37 du 13/08/2007. - Aucun bruit en phase nocturne.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Rejet des eaux de pluie dans les ouvrages prévus pour leur gestion. - Idem pour ruissellement des eaux usées agricoles. - Récupération des eaux de pluie dans le bassin, réutilisées pour l'aspersion.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Maitrise et contrôle de l'utilisation des produits phytosanitaires. Production agricole en mode raisonné.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><u>PAS D'IMPACT VISUEL</u>, car:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le site est principalement entouré par des zones boisées et parcelles végétalisées. Habitations éloignées. - Le projet est bordé au nord et à l'ouest par une zone boisée, réduisant à néant l'impact visuel dans cet axe. - Le projet sera pensé de manière à atténuer l'impact visuel.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création de 3 ETP.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'étude d'impact n'est pas nécessaire, car:

- Pas d'impact environnemental sur la faune: pas de périmètre de protection ou d'inventaire (terres arables) ni sur la flore - pas de sensibilité écologique particulière.
- Pas d'impact sur les masses d'eau (déclaration loi sur l'eau), pas d'affouillement, pas de pollution des eaux souterraines due à l'activité agricole.
- Gestion du rejet des eaux de pluie par un réseau secondaire dense de fossés et bassin de rétention/infiltration.
- Récupération et stockage des eaux de pluie pour l'aspersion.
- Pas d'impact ni de bruit, ni sur les odeurs pour les habitations rapprochées et pour les utilisateurs du site.
- Prise en compte du volet paysager pour aménager la visibilité des constructions et l'impact paysager.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none"> - FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA 2000 - Dossier agricole de l'exploitant. - Dessins et coupes de la serre. - Plan topographique. - Fiche technique complémentaire.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Roquefort

le,

12 novembre 2015

Signature

